

## **I. CONDITIONS POUR CONCOURIR**

Le concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année est ouvert aux candidats répondant aux deux conditions suivantes :

- justifier au moment de l'admission du baccalauréat ou d'un titre français ou étranger admis en équivalence ;
- être âgés de 25 ans au plus, au 31 décembre de l'année de l'inscription.

Si les candidats ne remplissent pas l'une de ces conditions, des dérogations peuvent être accordées sur demande par le Directeur de l'École pour motif exceptionnel dûment justifié. La demande de dérogation doit être impérativement formulée **avant le 5 février 2016**.

Les candidats ne sont autorisés à s'inscrire qu'à un seul concours par session. Ils ne peuvent concourir plus de trois fois, tous concours confondus.

Les candidats doivent se conformer aux modalités et au calendrier d'inscription publiés chaque année.

Les droits d'inscription pour la session 2016 sont fixés à 52 euros ou à 26 euros pour les boursiers. Ces droits sont à payer en ligne par une procédure sécurisée (cf. modalités d'inscription).

Les candidats lycéens en classe de terminale peuvent s'inscrire au concours cependant l'admission définitive à l'École est soumise à la réussite au baccalauréat.

Sur demande écrite, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement lors des épreuves (cf. modalités d'inscription).

## **CANDIDATS ÉTRANGERS**

Les candidats titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent impérativement fournir, au moment de l'admission, une copie du diplôme demandé, traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Ils doivent également fournir une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à leur établissement d'origine. Un minimum de connaissance de la langue française est requis pour les épreuves notamment pour l'entretien avec le jury de la phase d'admission. La note de présentation et la lettre de motivation de la phase d'admissibilité ainsi que l'épreuve écrite pour la phase d'admission peuvent être rédigées en anglais (cf. modalités d'inscription).

## **BOURSES**

Les candidats souhaitant bénéficier d'une bourse, sur critères sociaux pour l'année scolaire 2016-2017, doivent effectuer leur demande auprès du CNOUS exclusivement ([www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)).

## **CONTACTS UTILES**

**École nationale supérieure des Arts Décoratifs**

Pôle concours

31 rue d'Ulm

75240 PARIS cedex 05

☎ 01 42 34 97 22/32

[inscription@ensad.fr](mailto:inscription@ensad.fr)

## II. MODALITÉS

Dès l'ouverture des inscriptions, un portail web [concours.ensad.fr/](http://concours.ensad.fr/) est mis à la disposition du candidat, à partir du site internet de l'École. Le candidat doit s'inscrire en ligne sur ce portail et consulter dans son espace personnel, l'état de sa demande d'inscription, convocations et résultats.

### **1. Préinscription administrative en ligne**

Procédure obligatoire **du 13 janvier au 5 février 2016**.

La validation de la fiche d'inscription génère un numéro d'inscription qui doit être rappelé dans toutes les correspondances.

### **2. Justificatifs à télécharger**

- a. Carte d'identité ou passeport récent ;
- b. Autorisation des parents ou répondants pour les mineurs ;
- c. Notification nominative de bourse sur critères sociaux pour les étudiants boursiers du CNOUS ;
- d. Autorisation de séjour pour les candidats non européens ;
- e. Demande d'aménagement pour les candidats handicapés \* ;
- f. Choix de rédaction en anglais pour les candidats étrangers, le cas échéant ;
- g. Demande de dérogation d'âge, le cas échéant \*.

\* La date limite d'inscription au concours constitue la date limite de dépôt de la demande.

### **3. Droits d'inscription**

Le paiement des droits d'inscription d'un montant de 52 € est effectué en ligne via une procédure entièrement sécurisée. Pour les étudiants boursiers du CNOUS, le montant est fixé à 26 €.

Ni mandat-carte à domicile ni paiement en espèces ne sont acceptés. Si le paiement est effectué par virement bancaire, les frais sont à la charge du candidat, condition sine qua non de prise en compte de son inscription.

Après validation du formulaire et du paiement en ligne, la préinscription administrative génère un courriel à l'attention du candidat et son espace personnel est mis à jour.

**Le versement des droits d'inscription reste acquis à l'École même en cas de désistement.**

**L'inscription ne devient définitive qu'après validation par l'École de la fiche d'inscription dûment renseignée avec toutes les pièces justificatives demandées sous format électronique.**

Chaque candidat dont l'inscription est validée reçoit un courriel de l'École et son espace personnel est alors mis à jour.

### **4. Obligations du candidat**

Le candidat doit se présenter aux épreuves du concours au-moins 30 minutes avant l'horaire de passage indiqué sur la convocation, muni obligatoirement de sa propre convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité portant une photographie récente. Aucune demande de changement de date et/ou d'horaire n'est prise en compte.

S'il n'a pas reçu de convocation dans son espace personnel, huit jours avant le déroulement de l'épreuve, il appartient au candidat de se renseigner auprès du Pôle concours de l'Ensad.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dès l'entrée sur les lieux des épreuves. Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves entraîne l'exclusion du candidat au concours.

Seuls les candidats déclarés admissibles prennent part aux épreuves d'admission.

### III. ÉPREUVES

#### ADMISSIBILITE

La réalisation et la restitution de cette épreuve comportent les éléments suivants :

##### **1. Epreuve de création réalisée à domicile**

Le sujet de cette épreuve est mis en ligne le **12 février 2016 à partir de 14 heures** sur le portail [concours.ensad.fr/](http://concours.ensad.fr/) et sur le site [www.ensad.fr](http://www.ensad.fr). Le sujet est également affiché à l'École.

Le candidat doit traiter le sujet avec la ou les techniques de son choix, aussi bien tridimensionnelles que bidimensionnelles. À l'issue de la réalisation de cette épreuve, il restitue son travail sous la forme d'un **dossier de 10 planches originales** ( photos, impressions, dessins, collages...) ne devant pas excéder le **format A3 (29,7 x 42cm) maximum**. Aucun élément sous forme de données numériques ne peut être accepté.

Le candidat est évalué sur la qualité et la pertinence de son dossier, selon les critères suivants :

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- choix des moyens d'expression,
- présentation.

Ce dossier doit également comprendre **une note de présentation** (choix et traitement du sujet, une demi-page dactylographiée maximum) et **une lettre de motivation** (une demi-page dactylographiée maximum). La possibilité de rédiger ces documents en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Le dossier demandé pour cette épreuve est à glisser dans une première enveloppe sur laquelle doivent figurer le numéro d'inscription du candidat ainsi que l'intitulé «Epreuve de création réalisée à domicile».

##### **2. Dossier de travaux personnels**

Le dossier **d'un format A3 maximum** est limité à **10 éléments**, originaux ou reproductions (carnets, dessins, photos, volumes, maquettes...).

Le dossier de travaux personnels est à glisser dans une deuxième enveloppe mentionnant le numéro d'inscription du candidat ainsi que l'intitulé «Dossier de travaux personnels». Pour la réexpédition de ce dossier, une enveloppe aux coordonnées du candidat, suffisamment affranchie, est à joindre impérativement, à défaut le dossier est détruit, passé le délai de conservation de rigueur.

Le dossier de candidature pour l'admissibilité comprend l'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels. Ces deux dossiers doivent être facilement consultables et rassemblés dans **une seule enveloppe**. Cette enveloppe peut être :

- **soit expédiée à l'École par courrier simple ou par colissimo en livraison sans signature**, (Pôle concours - 31 rue d'Ulm 75240 Paris Cedex 05), avec la mention très visible au recto « *Concours 1<sup>re</sup> année* » et au verso les nom, prénom, numéro d'inscription et adresse du candidat, **le 16 février 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi**
- **soit déposée auprès du personnel de l'École**, dans la Rotonde, **exclusivement le 16 février 2016 de 13 à 19 heures**.

Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur tous les documents envoyés ou remis.

Les dossiers incomplets, hors format, hors délai ainsi que ceux dont la réception par l'École entraîne des frais sont systématiquement rejetés.

**L'ensemble (épreuve et dossier) est doté d'un coefficient 2**

## ADMISSION

Cette épreuve comporte les éléments suivants :

### **1. Epreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image**

Le candidat choisit une image parmi les deux proposées et rédige un texte d'une à deux pages maximum. La possibilité de le rédiger en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

L'évaluation de cette épreuve tient compte de la qualité de l'analyse descriptive et de la capacité du candidat à dégager différents enjeux de l'image ainsi que la clarté et l'originalité de l'argumentation.

Durée de l'épreuve : 1 h 30

Date et lieu de l'épreuve : **le 4 avril 2016**

Espace Chevreul, 97-109 avenue de la Liberté 92000 Nanterre

**Coefficient : 2**

### **2. Epreuve de création sur table**

Le candidat répond à un sujet donné par une création libre utilisant différents modes d'expression.

La réponse du candidat est évaluée sur la qualité et la pertinence des critères suivants :

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- choix des moyens d'expression,
- présentation.

Durée de l'épreuve : 2 h 30

Date et lieu de l'épreuve : **le 4 avril 2016**

Espace Chevreul, 97-109 avenue de la Liberté 92000 Nanterre

**Coefficient : 3**

### **3. Entretien avec le jury**

Le candidat est interrogé sur l'épreuve de création sur table. Il commente et soutient les deux dossiers adressés pour l'admissibilité (épreuve de création à domicile et dossier artistique personnel). Pour cet entretien oral, le candidat peut enrichir son dossier artistique par de nouveaux éléments personnels, de préférence des originaux, à présenter au jury, tous les mediums sont acceptés.

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Dates et lieu de l'épreuve : **du 5 au 8 avril 2016 à l'Ensad**

**Coefficient : 3**

## JURY

La composition du jury du concours est fixée chaque année par le Directeur de l'École. Le jury établit la liste des admis dans l'ordre de leur classement. Au titre de la session 2016, le nombre de candidats admis pour l'entrée à l'Ensad en 1<sup>re</sup> année est compris entre 70 et 90.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'École.

**Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.**

## CALENDRIER - SESSION 2016

INSCRIPTIONS		
<b>Mercredi 13 janvier 2016</b>	Ouverture des préinscriptions administratives sur internet	<a href="http://concours.ensad.fr/">concours.ensad.fr/</a>
<b>Vendredi 5 février 2016 jusqu'à minuit</b> (heure de métropole)	Clôture des préinscriptions administratives sur internet	
<b>Mercredi 10 février 2016</b>	Validation des inscriptions par le Pôle concours	
EPREUVES D'ADMISSIBILITE		
<b>Vendredi 12 février 2016</b> à partir de 14 heures	Mise en ligne du sujet de l' <b><u>épreuve de création réalisée à domicile</u></b>	<a href="http://concours.ensad.fr/">concours.ensad.fr/</a> <a href="http://www.ensad.fr">www.ensad.fr</a> Affichage à l'École
<b>Mardi 16 février 2016</b>	Rendus de l'épreuve de création réalisée à domicile et du dossier de travaux personnels <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Envoi par courrier simple ou par colissimo en livraison sans signature</u> (31 rue d'Ulm 75240 Paris cedex 05), avec la mention très visible « <i>Concours 1<sup>re</sup> année</i> » <u>au plus tard le mardi 16 février 2016, le cachet de la poste faisant foi</u></li> <li>• <u>Ou dépôt à l'École le mardi 16 février 2016 de 13 à 19 heures</u></li> </ul>	École nationale supérieure des Arts Décoratifs Pôle concours « <i>Concours 1<sup>re</sup> année</i> » 31 rue d'Ulm 75240 PARIS cedex 05 <i>RER B Luxembourg</i> <i>Bus 21, 27</i> <i>arrêt Feuillantines</i>
EPREUVES D'ADMISSION		
<b>Lundi 4 avril 2016</b> <b>10 h 30 – 12 h</b> (convocation candidat à 10 h 00)	<b><u>Epreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image</u></b>	Espace Chevreul 97-109 avenue de la Liberté 92000 NANTERRE <i>RER ligne A</i> <i>Nanterre Préfecture</i> <i>Bus 158, 159, 304, 305</i>
<b>Lundi 4 avril 2016</b> <b>14 h – 16 h 30</b> (convocation candidat à 13 h 30)	<b><u>Epreuve de création sur table</u></b>	Espace Chevreul 97-109 avenue de la Liberté 92000 NANTERRE <i>RER ligne A</i> <i>Nanterre Préfecture</i> <i>Bus 158, 159, 304, 305</i>
<b>Mardi 5 avril 2016</b> <b>Mercredi 6 avril 2016</b> <b>Jeudi 7 avril 2016</b> <b>Vendredi 8 avril 2016</b>	<b><u>Entretien avec le jury</u></b>	École nationale supérieure des Arts Décoratifs 31 rue d'Ulm 75240 PARIS cedex 05 <i>RER B Luxembourg</i> <i>Bus 21, 27</i> <i>arrêt Feuillantines</i>